

Proposition du Conseil administratif du 12 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 892 292 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de récupération du verre et du PET.

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Conformément à la loi cantonale sur la gestion des déchets, qui confère aux communes l'obligation d'assurer la collecte, le transport et l'élimination des déchets, la Ville de Genève récupère notamment le verre, trié par couleurs, et le PET. A cet effet, des points de collecte équipés de conteneurs ad hoc sont à la disposition de la population en divers endroits de la ville. Sur certains emplacements, ont été implantés des conteneurs pour la collecte du fer blanc, des piles et de l'aluminium. A fin mars 2008, la ville disposera de 111 sites munis de 322 conteneurs.

Exposé des motifs

En 1995, une convention a été conclue pour une durée de cinq ans avec la société SERBECO SA pour la récupération du verre et pour la location de conteneurs de collecte.

À l'échéance du délai, cette convention a été renouvelée chaque année tacitement.

Depuis l'été 2006, une partie du parc des « terriers » (48 unités) a été affecté à la collecte du PET. La convention relative à la collecte du verre a été appliquée par extension et par analogie à la levée du PET et la location des conteneurs.

En date du 28 août 1999 est entré en vigueur l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (A.I.M.P.), qui oblige les collectivités publiques à mettre en soumission publique les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures et services dépassant le seuil de 383'000,- francs hors TVA.

Pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation, la Ville de Genève a dénoncé la convention avec SERBECO SA relative à la collecte du verre et du PET avec effet au 31 mars 2008, en conséquence de quoi une procédure d'appel d'offres AIMP a été mise sur pied. L'ouverture publique y relative est prévue le 7 février 2008.

Dans l'optique de l'ouverture du marché de collecte-évacuation du verre/PET, il est impératif de procéder à l'acquisition du parc de conteneurs, faute de quoi le futur concessionnaire de la convention pourrait se voir confier par la Ville de Genève la tâche d'évacuer des déchets récoltés dans du matériel appartenant à un tiers (SERBECO SA).

Inventaire du parc au 1^{er} décembre 2007 avec une projection au 31 mars 2008

Le parc de conteneurs est pour le moment la propriété de SERBECO SA, la ville ayant conclu un contrat de location de ce matériel pour un montant de l'ordre de 350'000,- francs par année.

Il se compose de 316 conteneurs (d'ici fin mars 3 conteneurs seront encore implantés) :

- ✦ 119 bennes hexagonales de 1.5 m³ ou industrielles (3 m³, 4 m³ et 5 m³) disposées en surfaces et communément désignées "cloches" ;
- ✦ 197 conteneurs enterrés de 4.1 m³ disposés en fond de cuves souterraines et communément désignées sous l'appellation de "terriers" ;
- ✦ 3 conteneurs "terriers" de 4.1 m³ prévus d'ici fin mars au parc de la Chaumette ;

✦ soit un total de **319** conteneurs sur 111 sites d'ici fin mars 2008.

Détermination de la valeur de revente

S'agissant de matériel d'occasion, le vendeur peut déterminer librement le prix. Toutefois, compte tenu du contexte particulier du matériel fabriqué spécialement pour les besoins particuliers de la ville (accessibilité aux personnes de petite taille, âgées ou à mobilité restreinte), il a été tenu compte de divers éléments dans le calcul de la valeur de rachat :

- valeur à neuf livré-posé des conteneurs « terriers » : 7'755.- francs (HT)
- frais de location déjà payé : 814'500.- francs
- frais d'entretien lourd (nettoyage, peinture, etc.)
- frais de remise en état de sortie

Estimation du Parc de conteneurs SERBECO SA d'occasion			
	Quantité	Prix unitaire HT (Sfr.)	Prix HT (Sfr.)
Valeur à neuf livré-posé « terriers »	200	7'755	1'551'000
Couverture par les frais de location			814'500
Sous-total I			736'500
Frais installation, entretien et remise en état de sortie			45'000
Sous-total II			781'500
Valeur résiduelle de rachat des bennes « cloches »	119	400	47'600
Sous-total III			829'088
TVA			63'024
Total	319		892'292

Valeurs statistiques – Prix par sites – Prix par conteneurs

Le coût ramené par unité de site s'élève à 8'038.70 francs (TTC) pour 111 sites de récupération.

Le coût ramené par unité de conteneur s'élève à 3'907.50 francs (HT) par « terrier » et 400 francs (HT) par « cloche ».

Autorisation de construire ou de démolir

Ce projet d'achat de mobilier urbain n'est pas tenu de faire l'objet d'une requête en autorisation de construire puisque les sites sont existants et qu'ils ne seront nullement modifiés dans le cadre de cette acquisition.

Délai

Le délai référendaire écoulé, l'acquisition pourra être notifiée aux parties.

Référence au programme financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 082.023.00 du 3^e plan financier d'investissement 2008 – 2019, pour un montant de 1'800'000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Le présent objet n'entraînera pas de modification ni des charges d'exploitation actuelles ni du budget de fonctionnement en vigueur.

La charge financière annuelle sur 892'292 francs comprenant les intérêts au taux de 3.25 % et l'amortissement au moyen de 3 annuités est de 316'970 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service Logistique et manifestation.
Le service bénéficiaire du crédit est le Service Voirie - Ville propre.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

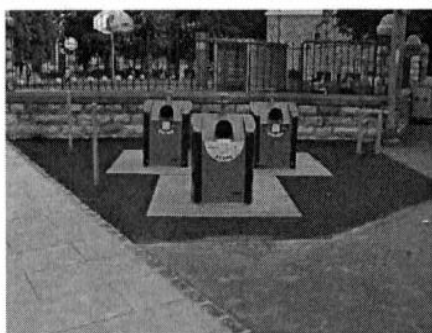
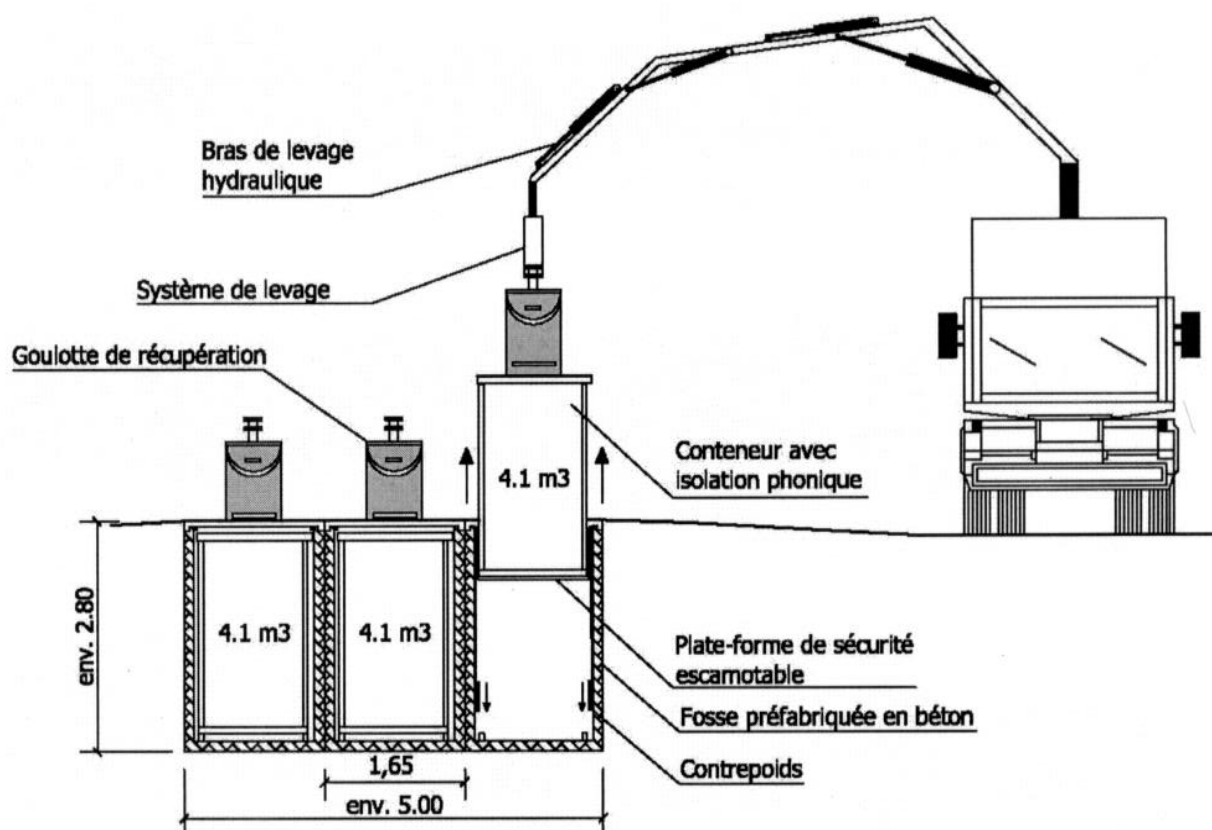
Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 892'292 francs destiné à couvrir le rachat à SERBECO SA par la Ville de Genève de conteneurs types Villiger implantés sur les différents sites de récupération du verre et du PET.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 892'292 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier et amortie au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2011.

I - Conteneurs enterrés – Schéma de principe et levage

Conteneurs enterrés
Schéma de principe et levage - 3 conteneurs 1:75



Site réalisé - Rue des Peupliers



Site réalisé - Rue des Cèdres

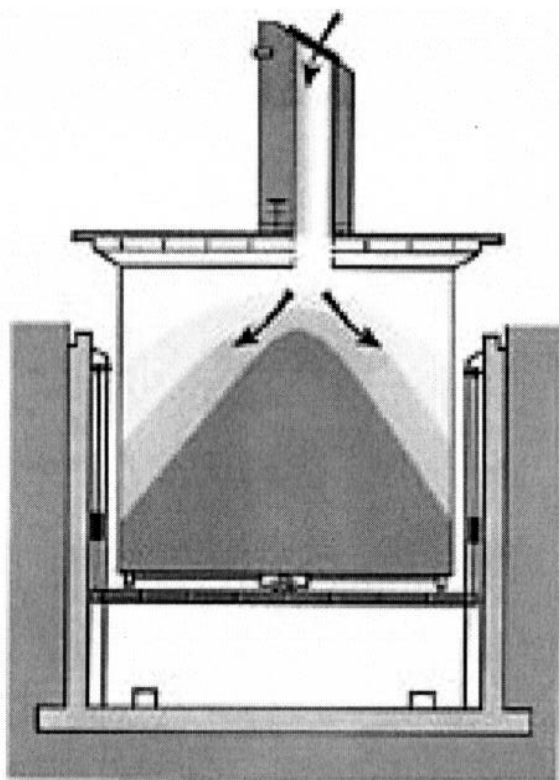
II - Description des types de conteneurs idoines

Les fosses réceptacles des conteneurs à verre et à PET sont propriété de la Ville de Genève. Elles sont constituées de béton préfabriqué étanche et disposent de mécanismes de réception et de caractéristiques bien précises qui ne les rendent compatibles qu'avec un seul système de conteneur.

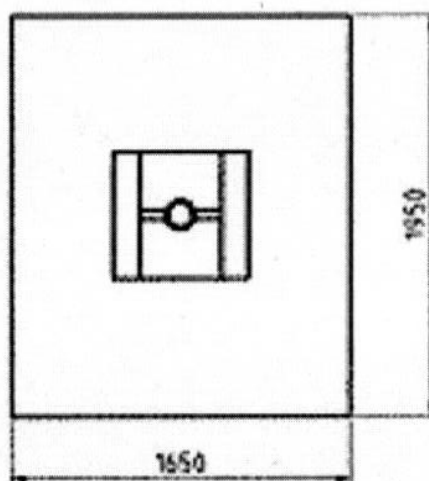
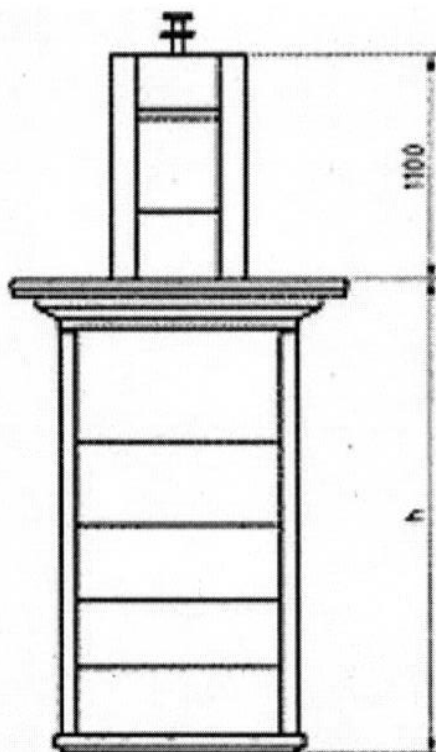
Les conteneurs terriers doivent être de la marque Villiger.



Compatibilité fosse Villiger versus conteneur Villiger

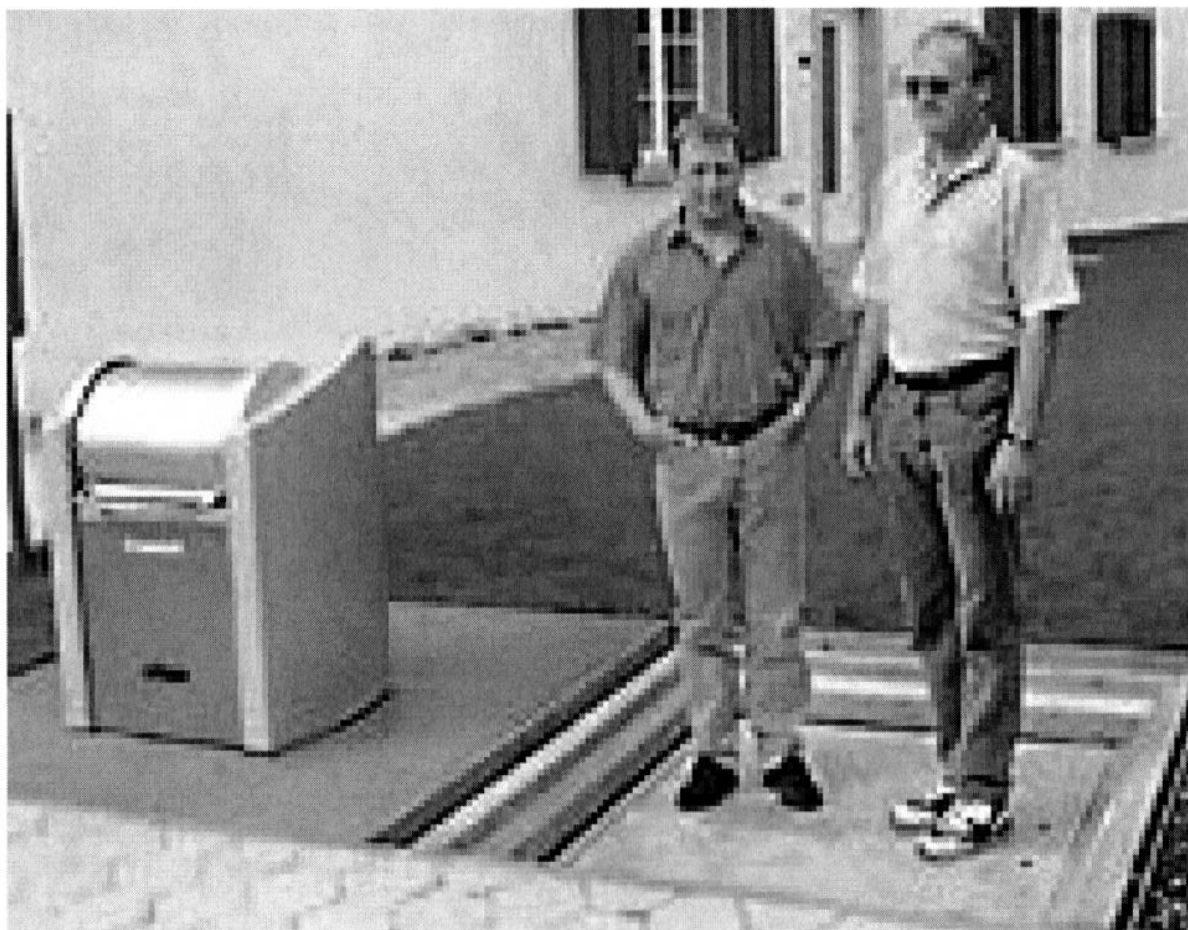


Conteneur terrier Villiger, modèle CU150C
correspondant aux fosses préfabriquées en Ville de Genève - Capacité : 4.1 m³



Hauteur de la cuve = 2340 mm
Emprise de la cuve = 1950 X 1650 mm

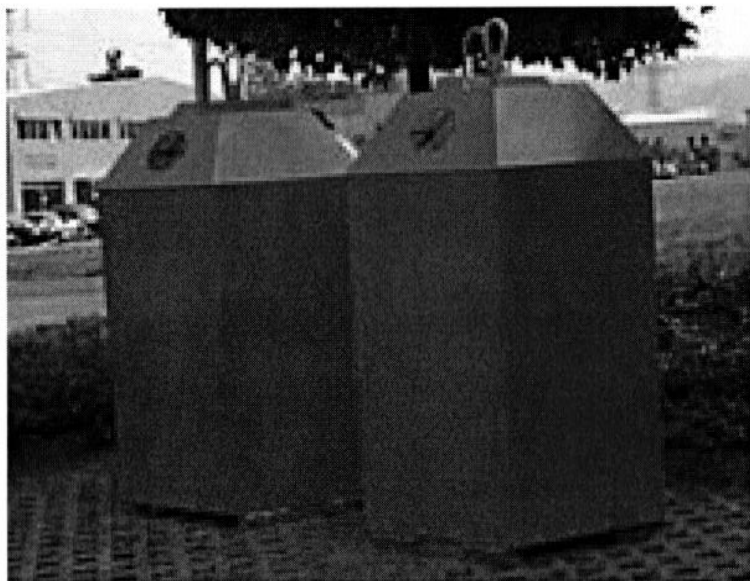
Le conteneur est en acier



Plateforme de sécurité

La plateforme de sécurité escamotable ("Securomat") assure la sécurité lorsque le conteneur est enlevé pour sa vidange ou des opérations d'entretien. Ce système permet d'obturer la fosse durant les opérations de vidanges des déchets et dans tous les cas d'une absence du conteneur.

Qu'il s'agisse de conteneurs terriers ou de conteneurs de surface leurs vidanges respectives nécessitent le levage des conteneurs par l'intermédiaire d'un camion grue. La vidange s'effectue par l'actionnement de tringles ou de chaînes permettant l'ouverture du fond des conteneurs.



Conteneurs hexagonaux de surface en acier – type "Genève" – capacité : 1,5 m³

Les conteneurs hexagonaux (1,5 m³) ont été spécialement conçus pour la Ville de Genève. Leur hauteur réduite par rapport à la fabrication standard (1,8 m³) est une particularité typiquement genevoise autorisant l'accessibilité aux personnes de petites tailles.



Conteneurs industriels de surface en acier – capacité : 3 m³, 4 m³ et 5 m³

D'autres systèmes de conteneurs de surface de type industriel sont installés en nombre réduit sur la Plaine de Plainpalais, ainsi que sur le site 10 rue François DUSSAUD. Les contenances afférentes sont de 3 m³, 4 m³ et 5 m³.

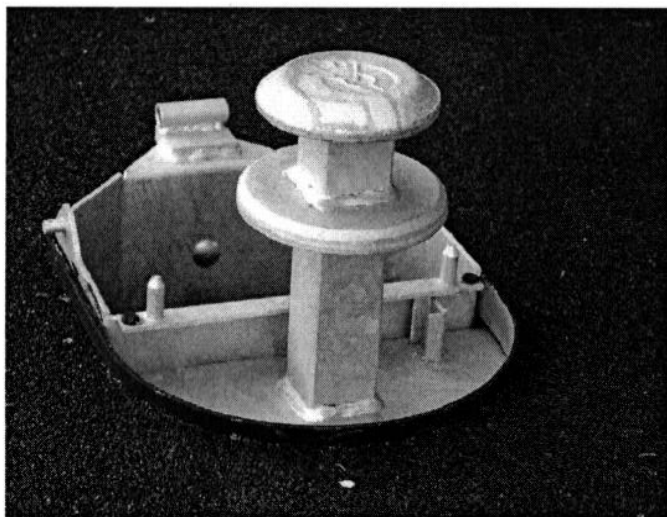
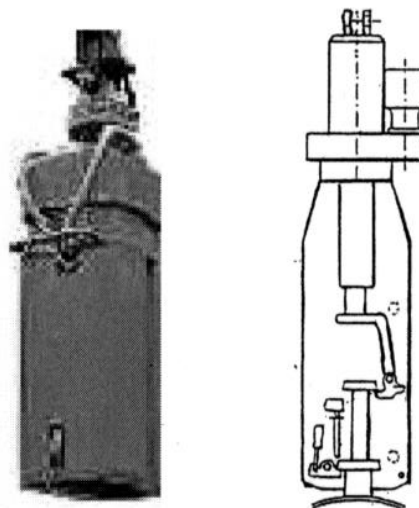
III - Système de préhension

Il existe trois systèmes de préhension : le crochet, le double crochet et la prise du type Kingshofer ("Champignon").

Pour la Ville de Genève, seule la prise du type Kingshofer est compatible avec les conteneurs terriers ou les conteneurs de surface hexagonaux.



Système de préhension



Prise du type Kingshofer ("Champignon")

